



LES ROSIERS LABEL ROUGE

LE ROSIER : CETTE PLANTE QUI DÉCORE SI BIEN NOS JARDINS

Plante emblématique des régions tempérées et subtropicales, **le rosier séduit toujours autant et son engouement n'est pas prêt de s'arrêter**. Force est de constater qu'il n'y a pas d'effet de mode et qu'il a toujours le vent en poupe. Depuis bien longtemps, il fascine autant qu'il apaise et demeure un hôte mythique de nos jardins. Du simple amateur au connaisseur, il continue à faire l'unanimité.

Aujourd'hui, les amoureux de la rose sont même réunis en associations et organisent de nombreux événements pour en faire la promotion et partager leur passion. Le monde des rosiers est donc particulièrement actif. Les manifestations destinées à présenter cette plante ne se cantonnent d'ailleurs pas qu'à la France. L'engouement est international ! Même les parfumeurs vouent un culte particulier à la reine des fleurs.

L'arrivée du printemps est synonyme de renouveau et c'est aussi la période idéale pour renfiler ses gants de jardinage. **Fort de son savoir faire, Excellence Végétale propose aux jardiniers amateurs ou chevronnés des produits qui ont été pensés et soigneusement sélectionnés pour agrémenter vos jardins et les enjoliver ... Les Rosiers Label Rouge !**



QU'EST-CE QU'UN ROSIER LABEL ROUGE ?

Les plants de Rosier Label Rouge sont des arbustes ligneux du genre Rosa de la famille des rosacées. Les variétés retenues pour ce label bénéficient d'un Certificat d'Obtention Végétal (COV) pour la France ou communautaire, d'une dénomination variétale et d'une appellation commerciale. Ce COV comprend un examen dit « DHS » déterminant la Distinction, l'Homogénéité et la Stabilité de la variété.

Au cours de la 2ème année de culture en pleine terre, **deux contrôles visuels au minimum par parcelle sont faits sur les plants de rosier en végétation**. Le cas échéant, les plants de rosier non conformes sont écartés.

Les variétés retenues figurent dans une liste de variétés sélectionnées par un jury d'experts permanent dans le cadre de concours indépendants et reconnus. **Cette sélection de variétés récentes bénéficie des avancées techniques et génétiques des professionnels du secteur**. Ces critères se basent entre autre sur les qualités esthétiques et sanitaires. Ces mêmes critères sont par ailleurs analysés et réévalués lors de la sélection par les concours et permettent une garantie constante de la qualité supérieure des variétés.

Concernant la culture des plants, les Rosiers Label Rouge disposent d'une liste limitative de porte-greffes. Pourquoi un tel choix ? Parce qu'ils présentent des caractéristiques différentes mais complémentaires, du fait de leur origine et de leur génétique : **peu de drageons, résistance au froid, à la sécheresse, au calcaire, bonne longévité des variétés greffées, intensification des coloris, adaptation à tous les types de sols ...**



SUR QUOI SE BASE LE CAHIER DES CHARGES DES ROSIERS LABEL ROUGE ?

La certification porte sur l'ensemble des étapes de la production jusqu'à la mise à la vente par le producteur d'un plant de rosier Label Rouge, notamment :

- ✓ La sélection des variétés
- ✓ Le suivi cultural
- ✓ L'arrachage, le tri et le stockage des plants de rosiers
- ✓ Le cas échéant la mise en pot (rosiers conditionnés) ou la culture en pot (rosiers cultivés)
- ✓ L'étiquetage et la date de mise en vente par le producteur des plants de rosiers

COMMENT CHOISIR SON ROSIER ET LE PLANTER DANS SON JARDIN ?

Le critère de maturité des plants de rosier Label Rouge est déterminant. La date de mise en vente par le producteur est un élément essentiel. Pour les rosiers à racines nues ou conditionnés en pot, le début des ventes s'effectue au plus tôt le 2ème lundi d'octobre. Pour les rosiers cultivés en pot en revanche, le début des ventes de printemps s'effectue au plus tôt le 15 mars suivant la récolte et jusqu'au 30 juin de cette même année. A cette période de l'année, le rosier a créé un nouveau système racinaire suffisamment développé pour assurer une bonne tenue de la motte et une bonne installation en jardin. Ces derniers peuvent aussi être mis en vente au début de l'automne, du 1er septembre suivant la récolte et jusqu'au 28 février de l'année suivante.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE ROSIERS LABEL ROUGE :

- ✓ **Rosiers buissons à grandes fleurs** : Portant généralement une seule mais très belle fleur par tige. A planter en isolé ou au premier plan des massifs.
- ✓ **Rosiers buissons à fleurs groupées** : Portant une grappe de fleurs au sommet de leurs tiges. A planter en isolé ou au premier plan des massifs.
- ✓ **Rosiers paysagers** : De grande taille et de forme arbustive ou couvre-sol, utilisés dans les grands espaces, les talus, les haies, en fond de massifs.
- ✓ **Rosiers sarmenteux** : Portant des rameaux longs et souples, aptes à être palissés sur un support (Appelés aussi "Rosiers grimpants" et "Rosiers lianes").



OÙ SONT PRODUITS LES ROSIERS LABEL ROUGE ?

Il existe actuellement 9 producteurs de Rosiers Label Rouge répartis sur toute la France :



ENTREPRISES	DEPARTEMENTS	VILLES
DESMARTIS	23	BERGERAC
DOMAINE DE CHAPELAN	74	VAL DE FIER
FRANCE PILTE	45	QUIERS SUR BEZONDE
MEILLAND RICHARDIER	38	DIEMOZ
PEPINIERE CHASTEL	48	DOUÉ LA FONTAINE
ROSERAIE FELIX	38	LE GRAND LEMPS
ROSERAIS REUTER	38	ST GEORGES D'ESPÉRANCHE
SOCIETE NOUVELLE PEPINIERES ET ROSERAIE GEORGES DELBARD	3	MALICORNE
VALLÉE DES MERLES	45	VILLEMOUTIERS

LES RETROUVER EN MAGASIN

Les plants de rosier Label Rouge sont présentés à la vente sous les conditionnements suivants :

- ✓ **Plants de rosier à racines nues** : Ces rosiers sont en état de repos végétatif sans feuilles ni pousses feuillées. Ils sont conditionnés par lot de 1 à 10 rosiers maximum pour la vente au détail ou par botte de 5 ou de 10 rosiers maximum pour le marché professionnel (notamment du paysage).
- ✓ **Plants de rosier conditionnés en pot** : Les plants de rosier Label Rouge racine nue sont conditionnés en pot de 3 litres minimum (la hauteur minimum du pot est de 20 cm). Ils sont vendus à l'unité. Ceux-là sont mis en vente par le producteur avant le 31 décembre et ont l'extrémité des branches cirée.
- ✓ **Plants de rosier cultivés en pot** : Les plants de rosier Label Rouge racine nue sont rempotés et cultivés au moins 3 mois dans un pot de 5 litres minimum et vendus à l'unité.



LES BONS CONSEILS POUR PLANTER SES ROSIERS :

Un sol bien préparé et enrichi favorise la bonne reprise des rosiers. Cela leur donne toutes les chances de bien démarrer leur vie dans un jardin en donnant aux rosiers une terre débarrassée des mauvaises herbes et mélangée à du compost ou du fumier. Le choix de l'emplacement dans le jardin a aussi son importance.

La bonne plante au bon endroit ! Le rosier aime le soleil, pour fleurir abondamment. Il supporte la compagnie des autres plantes (vivaces, annuelles) mais au démarrage, mieux vaut qu'il ne soit pas gêné par ses voisins. Il aime les terres lourdes et riches. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas hésiter à creuser un bon trou et faire un apport de nouvelle terre.

La plantation des rosiers à racines nues ! Elle doit avoir lieu si possible dans les huit jours qui suivent l'achat et avant le 31 janvier. Pour assurer une bonne reprise, il est nécessaire de retailler légèrement le bout desséché des racines et tremper les racines dans un mélange d'eau et de terre de jardin. Cette bouillie épaisse, en adhérant aux racines, facilite l'émission de racelles. On appelle cette opération le pralinage.

La suite consiste à placer le rosier au fond du trou, en étalant les racines dans une position naturelle et à reboucher. Le collet doit être légèrement enterré. L'étape suivante consiste à tasser la terre autour de la plante afin de former une cuvette qui va retenir l'eau. Un arrosage journalier pendant huit jours est indispensable.

La plantation des rosiers conditionnés ! Celle-ci est presque similaire à la précédente. Il s'agit de procéder de la même manière sans prendre en compte l'opération de pralinage. Il est recommandé d'enlever le contenant (sac ou pot) délicatement afin de garder la motte de tourbe autour des racines. Il suffit ensuite de placer le tout dans le trou et de reboucher en formant une cuvette.

Ne pas dépasser la date du 30 avril pour planter des rosiers conditionnés.

La plantation des rosiers en conteneurs ! Elle consiste à enlever le conteneur et planter de la même manière, mais de préférence avant le 30 juin pour éviter la période des fortes chaleurs, peu propice à la reprise.